



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2024-002

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 927 317 / 703, rue Notre-Dame / Zone agricole Af/a-1

Demande numéro 2024-002, faite le 18 janvier 2024, par M. André Arcand propriétaire du lot 3 927 317 situé au 703, rue Notre-Dame, ayant pour effet de permettre la construction d'un abri forestier sur un lot qui ne possède pas la superficie minimale requise de 10 hectares tel que décrit à l'article 7.5.3 du règlement de zonage 139-2015.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 6 mars 2024 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 30e jour de janvier 2024

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier